

Règlement Intérieur COUPE DE CLUBS « ENTREPRISES »

▲ Article 1 - OBJET

La Coupe de clubs ENTREPRISES (CC-E) a été créée par le CDAM, elle est soumise à l'application du règlement de jeu de la FFIJP.

Elle se déroule par équipes HOMOGENES composées de joueuses et joueurs licencié(e)s FFPJP (*) à un club adhérent au groupement ENTREPRISES.

(*) à l'exception des jeunes (y compris les juniors), des joueurs classés « Elites » et « Honneurs »

Les rencontres se joueront selon le calendrier établi par le Comité de Pilotage avant la date butée.

Chaque équipe est constituée de 6 joueurs + 2 remplaçants maximum qui s'affrontent lors de rencontres déclinées en 3 phases : triplettes (T), doublette (D), tête à tête (TAT)

L'équipe qui s'inscrit en CC-E en accepte tacitement le Règlement Intérieur en vigueur

ARCHITECTURE

▲ Article 2 – COMITE DE PILOTAGE

Un référent missionné par le CDAM est en charge d'un Comité de Pilotage spécifique qui a dans ses attributions générales de :

- gérer les inscriptions/participations des équipes
- établir un calendrier
- contrôler et collecter les résultats
- veiller au bon déroulement de la compétition
- archiver tous les documents supports
- régler en tous les litiges en harmonie avec la présidente de la Commission Sportive et le président du CDAM

▲ Article 3 – SAISON SPORTIVE ET CALENDRIER

Le calendrier est constitué par tirage au sort.

Les équipes sont réparties en poules de 4 maximum, toutes les équipes de la poule se rencontrent

Les dates des rencontres ne doivent pas dépasser les dates butées fixées (*)

Le club recevant doit faire des propositions de date

En cas de non-arrangement sur la date butée → la rencontre devra se jouer à la date butée vers 18h30

(*) sauf cas exceptionnel validé par le Comité d'organisation

Article 4 – CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR

Le club organisateur doit prévoir à minima :

- un nombre de terrains suffisants d'au moins 12m x 3m

- l'éclairage, les sanitaires, la buvette
- l'accueil des équipes
- la transmission les résultats → patrice.borgo@hotmail.fr, cd06@petanque.fr
Les résultats seront mis à jour sur le site ffpjp-cd006.com

LES EQUIPES

Article 5 – PARTICIPATION

5.1 – Gratuité

La participation est volontaire et gratuite. Cette compétition n'attribue pas de points de catégorisation.
2 chèques de caution de 50€ seront demandés à l'inscription et encaissés en cas de forfait.

5.2 – Inscription

- Compétition réservée aux équipes homogènes de clubs adhérents au groupement ENTREPRISES
- Inscription en ligne uniquement, dans les délais impartis
- Il n'y a aucune limitation quant au nombre d'équipes par club.
- A chaque nouvelle rencontre, les joueurs peuvent être différents, ils ne doivent pas toutefois avoir participé à une rencontre avec une autre équipe de club engagée dans cette même coupe.
- Un(e) seul(e) muté(e) externe

5.3 – Tenue vestimentaire

Les joueurs ainsi que le capitaine participant aux diverses rencontres de poules doivent porter un haut homogène de club.

Une équipe est en droit de ne pas jouer si les adversaires ne sont pas en tenue réglementaire.

Cependant toute rencontre jouée ne pourra pas faire l'objet de réclamations sur les tenues par la suite.

A partir des ½ finales, une tenue de bas sportif homogène est exigée.

Article 6 – COMPOSITION

La composition des équipes est ouverte uniquement aux catégories seniors, féminines, vétérans.

Les joueurs et joueuses participantes peuvent participer à d'autres compétitions de clubs en respectant leurs règlements spécifiques.

6-1 Feuille de match

La feuille de match est constituée de 6 joueurs et 2 remplaçants maximum

1 muté externe maximum

Le ou les remplaçant(e)s sont facultatifs.

Les feuilles de match sont disponibles sur le site internet.

6.2 – Capitaine

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un « capitaine » pouvant être joueur, qui fait office de coach.

Lorsqu'il n'est pas joueur le capitaine ne peut pas rentrer sur le terrain de jeu.

LE JEU

▲ Article 7 – PRINCIPE

- 1 toutes les équipes de la poules se rencontrent dans le cycle ALLER
- 2 puis toutes les équipes de la poules se rencontrent dans le cycle RETOUR

Les 2 équipes « premières » des poules disputeront la Coupe des Clubs ENTREPRISES A, les « autres » équipes la Coupe B.

Toutes les rencontres après poules se joueront en élimination directe, en rencontre aller simplement

La ½ finale (*) sera jouée en une seule rencontre au Boulodrome Henri Bernard à NICE à une date différente de la finale

La finale (*) sera jouée en une seule rencontre au Boulodrome Henri Bernard à NICE.

(*) En cas d'égalité une triplette sera jouée à l'issue de la rencontre pour désigner le vainqueur.

7.1 – Composition des parties

Les compositions des parties sont notées de manière indépendante (pliage de la feuille de match) par les capitaines d'équipe avant chaque phase.

7.2 – Déroulement d'un match et attribution des points

- 6 points par triplettes gagnées = total possible 12 points
- 4 points par doublettes gagnées = total possible 12 points
- 3 points par TAT gagnés = total possible 12 points

Soit 36 points au total, une égalité est possible

3 phases successives, par ordre :

- ✓ 2 Triplettes
- ✓ 3 Doublettes
- ✓ 4 TAT

• **Comptabilisation d'une rencontre**

gagné	3 points
nul	2 points
perdu	1 point
forfait	0 point

7.3 – Les remplacements

Les remplacements peuvent intervenir en cours de partie

1 seul remplacement possible par triplette et doublette

Pas de remplacement possible sur les TAT

Chaque remplacement doit être signalé avant le jet du but de la mène suivante et noté sur la feuille de match

7.4 – Intempéries

En cas d'intempéries, une interruption temporaire d'une heure après concertation des deux coachs (attendre toutefois la fin d'une mène) avec reprise des résultats et scores en cours est possible. Si à l'issue de l'interruption temporaire, la reprise n'est toujours pas possible la rencontre sera rejouée, les résultats des parties terminées seront validés. Tous les résultats devront être reportés et co-signés sur la feuille de match qui servira de support pour la suite et fin de la rencontre.

Les rencontres devront être reprogrammées, avec les mêmes joueurs et joueuses et maintien des résultats et scores acquis.

▲ **Article 8 – CAS DE RETARDS DE JOUEUSES OU D'EQUIPES**

Retard et forfait

Possibilité pour tout joueur retardataire régulièrement inscrit sur la feuille de match de participer dans un délai maximum de 30 minutes, avec les points de pénalités réglementaires applicables à partir du début des parties.

Une rencontre peut se dérouler avec la présence d'au moins 4 joueurs non classés. Si après un délai de 30 minutes, le nombre de joueurs ayant déposé leur licence est inférieur à 4, l'équipe est considérée comme forfait.

Pour un retard collectif de plus de 30 minutes, l'équipe est considérée comme forfait et a perdu la rencontre.

L'équipe en question peut néanmoins jouer le match suivant de la prochaine rencontre sauf si le match forfait en question était décisif

Un club a pour obligation de prévenir au plus tôt son adversaire de son retard ou forfait ainsi que le référent du Comité de Pilotage.

▲ **Article 9 – FAUTES ET SANCTIONS SPORTIVES**

Les fautes autres que celles correspondant au règlement de jeu :

- composition d'équipe et conditions de remplacement non respectées
- refus de disputer une rencontre à la date fixée
- partie disputée de façon fantaisiste, rencontre « arrangée »
- abandon en cours de partie

.....liste non exhaustive

doivent être portées par courriel à la connaissance du Comité de Pilotage.

▲ **Article 10 – RECOMPENSES**

Récompenses sous forme de **bon d'achats** et trophées remis lors la cérémonie de trophée des champions organisée par le CDAM juste avant l'ouverture de la saison suivante.

A

Vainqueur	500€
Finaliste	400€
3ème	300€

B

Vainqueur	250€
Finaliste	150€
3ème	100€

TOUT POINT NON PREVU PAR CE REGLEMENT INTERIEUR SERA EXAMINE PAR Le COMITE DE PILOTAGE EN CHARGE DE CETTE COMPETITION.

4

Bernard
C. S. N. N. O. U. E.
Président CDAM



BORGIO PATRIS
mise à jour 02/11/2023